

Concurrence et réglementation

Réponse à une consultation 25.09.2012

Audition relative au nouveau droit comptable, à l'ordonnance sur les normes comptables reconnues (ONCR) et à la révision

economiesuisse salue l'entrée en vigueur du nouveau droit comptable le 1er janvier 2013. Les délais de transition étant de deux voire trois ans pour les comptes consolidés, les entreprises auront suffisamment de temps pour se préparer à l'application de la nouvelle législation.